ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

DOSEPP
Division de l'organisation scolaire
de l'enseignement privé et de la prospective

DOSEPP 3 - second degré
Année scolaire 2022-2023

BORDEREAU DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DU MAITRE

A faire remplir à tout nouveau maître

Date : _____

NOM d'usage : _____ Prénoms : _____

NOM de jeune fille : _____

N° sécurité sociale (indispensable) : _____

NUMEN (pour les enseignants déjà immatriculés) : _____

Date d'installation prévue : _____/_____/_____ Date de fin : ____/_____/_____ (inclus)

Établissement : _____

Matière enseignée : _____

Nom de la personne suppléée : _____
(pour les suppléants seulement)

A renseigner par les maîtres ayant exercé en tant que délégué auxiliaire dans un établissement privé d'une autre académie :

Académie : _____ Etablissement : _____

Année scolaire : 2022-2023 Grade (MA2 ou MA1) : _____

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

1 – Maître bénéficiant d'une première affectation dans un établissement privé sous contrat

- Fiche de renseignements
- RIB IBAN *****
- Photocopie de l'attestation de la sécurité sociale ou photocopie LISIBLE de la carte vitale
- Photocopie lisible de la carte nationale d'identité (recto-verso) en cours de validité et photocopie du livret de famille
- Formulaire de demande du bulletin n° 2 renseigné (le bulletin n°2 du casier judiciaire sera demandé par internet par les services du rectorat. Les personnes nées à l'étranger doivent fournir les renseignements concernant leur filiation (nom et prénom du père et de la mère)

- Attestation sur l'honneur
- Un curriculum vitae complet
- Situation militaire : un état signalétique des services militaires (obligatoire pour les ressortissants de l'**espace économique européen - EEE**) ou une photocopie du livret militaire ou une photocopie de l'appel de préparation à la défense

- Copie du ou des diplômes, certificats ou attestations :

  - pour les personnes titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger fournir **obligatoirement** un certificat de comparabilité obtenu auprès du CIEP
  - pour l'EPS fournir **obligatoirement** la copie de la licence STAPS, le justificatif à l'aptitude au sauvetage et à l'aptitude au secourisme

- Certificat de contrôle de l'aptitude physique délivré par un médecin généraliste agréé par le préfet (liste disponible auprès de votre établissement) et la demande de règlement d'honoraires du médecin.

- Pour les ressortissants d'un Etat de l'EEE, rapport établi par l'inspecteur pédagogique de la discipline sur les connaissances en langue française du maître

2 - Pour les étrangers hors EEE : pièces supplémentaires à fournir

- Lettre de candidature
- Justification de la régularité du séjour en France (titre de séjour en cours de validité autorisant l'intéressé à exercer une activité salariée)
- Justificatif de domicile
- Certificat de maîtrise de la langue française (ou copie des diplômes obtenus en France),
- Attestation de dérogation à la condition de nationalité (demande à déposer auprès du rectorat d'académie au moins deux mois avant la prise en fonctions).

N.B. : Toute pièce écrite en langue étrangère doit être accompagnée d'une traduction établie par un traducteur juré. De plus, il est rappelé que l'autorisation de travail (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi) correspondant à la durée et à la quotité du service d'enseignement doit impérativement être jointe, si le candidat n'en est pas dispensé ou si le titre de séjour ne vaut pas autorisation.

3 – Maître ayant quitté son service depuis plus de 3 mois :

- Fiche de renseignements (si changement).
- Le bulletin n° 2 du casier judiciaire sera demandé par internet par les services du Rectorat.

Une personne née à l'étranger doit fournir les renseignements concernant sa filiation (nom et prénom du père et de la mère).

- Curriculum vitae
- Certificat de contrôle de l'aptitude physique délivré par un médecin généraliste agréé par le préfet (liste disponible auprès de votre établissement) et la demande de règlement d'honoraires du médecin **(pour les personnes n'ayant pas exercé au cours de l'année scolaire précédente).**

4 – Maître en contrat définitif en exercice dans un établissement privé sous contrat d'une autre académie et bénéficiant d'une mutation dans l'académie de Dijon

- Fiche de renseignements + RIB IBAN***** + photocopie de l'attestation de la sécurité sociale ou photocopie LISIBLE de la carte vitale
- Photocopie lisible de la carte nationale d'identité (recto-verso) en cours de validité ou photocopie du livret de famille
- Photocopie de la dernière fiche de paye
- Photocopie du dernier arrêté de changement d'échelon (le cas échéant)

Le dossier complet sera demandé par mes services à son ancienne académie.

5- Délégué auxiliaire ayant exercé dans un établissement privé sous contrat d'une autre académie

Les délégués auxiliaires ayant été employés en tant de MA dans un établissement privé d'une autre académie doivent impérativement le signaler sur le bordereau et joindre :

- les pièces mentionnées dans le paragraphe 1,
- une copie de leur dernière fiche de paie,
- une copie de leur dernier contrat dans l'académie d'origine,
- le cas échéant, une copie de leur dernier arrêté de changement d'échelon.

* mentionnant obligatoirement l'adresse du domicile actuel.